Règlement des Rencontres Théâtrales
''SOLO, DUO, TRIO... ET MELI-MELO''2019

Organisateur :
Les rencontres sont organisées par la MJC de Saïx en collaboration avec la compagnie « Le vestiaire des filles »

But :
Ces rencontres ont pour objet de valoriser et favoriser les pratiques artistiques amateurs en créant des conditions favorables à la rencontre et à l'échange culturel.
Elles sont ouvertes aux troupes de théâtre amateur qui devront présenter un spectacle abouti.
Afin de permettre d'effectuer la sélection, les troupes candidates devront informer les organisateurs des dates et lieux de représentations de leur spectacle ou une date de répétition.

Décor et règle :
Les spectacles seront présentés dans la salle principale de la MJC sur une scène de 7.20mX6m.
La salle sera équipée durant les rencontres en matériel son et éclairage.
Chaque troupe retenue s'engage à renseigner au préalable une fiche technique précisant son plan de feux.
L'installation se fera en accord avec le régisseur de la salle.
Le temps de réglage du son et des lumières doit faire partie intégrante du temps de préparation.
Chaque troupe est tenue d'apporter ses décors et accessoires et de s'adapter aux équipements de la salle.
Les horaires de montage et de représentation devront être respectés dans le laps de temps indiqué sur la fiche d'inscription afin de permettre à chacun de profiter de ces rencontres.

Participation :
Les troupes sélectionnées s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau.
Elles sont invitées à participer en tant que spectateurs aux autres spectacles proposés et à leur temps d'échange.
Les comédiens et les techniciens des troupes bénéficient de l'entrée gratuite à tous les spectacles des rencontres.
Les comédiens et techniciens bénéficient également d'un repas ou/et d'une collation le jour de leur représentation.
L'hébergement n'est pas pris en compte.

Programmation :
L'organisateur dans sa programmation prend en compte la durée du spectacle (montage et démontage) et la préférence du jour de passage.
Une sélection aura lieu après la date de clôture des candidatures.
A la suite de cette sélection, chaque troupe sera informée du résultat.
Les troupes dont le spectacle est retenu devront alors confirmer leur participation avant la date limite qui leur sera indiquée et faire parvenir un chèque de caution de 80€ à l'ordre de la MJS de Saïx.
Ce chèque sera débité qu'en cas de non-participation, sauf cas de force majeure.
Tous les dossiers de candidatures seront conservés et mis en attente jusqu'au rencontres. Ils seront restitués pendant ou après la manifestation.

SACD-Responsabilité :
Pour les œuvres inscrites à la SACD, la troupe a la responsabilité de la déclaration.
Les droits SACD seront pris en charge par la MJC ainsi qu'un défraiement forfaitaire de transport.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprend
- la fiche de candidature dûment remplie (version numérique ou papier)
- un descriptif et historique de la troupe
- des photos et affiche du spectacle sous forme de fichier, une vidéo si possible ou des extraits du spectacle.
- une copie de l'autorisation SACD

Les troupes retenues devront compléter ce dossier par
- le chèque de caution de 80€
- La liste nominative des comédiens et techniciens participant au spectacle.
- Une copie de l'attestation d'assurance

Renvoyer le dossier complet avant le 15 Juin
accueil@mjc-saix.fr

MJC de SAIX, 1 allée de Boussac 81710 SAIX